

Antoine Spath  
Psychologue

# POURQUOI MOI ?

Sortir de l'engrenage de  
l'éternelle victime



Vous attirez souvent à vous les ennuis et accumulez les déboires ? Vous tombez toujours sur les mauvaises personnes ? Ce type de situations n'est pas une fatalité et Antoine Spath vous livre les clés pour mettre fin à cette spirale infernale et ne plus jamais être victime.

Dans cet ouvrage, découvrez :

- **Comment définir précisément ce qu'est une victime :** êtes-vous une victime ? Ou l'un de vos proches ? Comment le devient-on ?
- **Quels sont les différents types de victimes,** en fonction des traumatismes qu'elles ont subis : comment reconnaître un psycho-traumatisme intentionnel et non intentionnel ?
- Comment évaluer les situations, repérer les risques et **appliquer des solutions concrètes pour ne plus jamais être victime.**

## L'EXPERT

**Antoine Spath** est psychologue à Paris. Il est l'auteur de *Déjouer les pièges des manipulateurs et pervers narcissiques*, *Ne plus se laisser manipuler* (avec Alix Lefief-Delcourt, aux éditions Leduc) et *Tu crois que c'est grave ?* (avec Caroline Michel, aux éditions Larousse).

Avec la collaboration d'**Alix Lefief-Delcourt**.

**17 euros**

Prix TTC France

ISBN : 979-10-285-2099-1



9 791028 520991

editionsleduc.com

**LEDUC** 

Rayon : Développement personnel

## REJOIGNEZ NOTRE COMMUNAUTÉ DE LECTEURS!

**Inscrivez-vous à notre newsletter** et recevez des informations sur nos parutions, nos événements, nos jeux-concours... et des cadeaux!

Rendez-vous ici : [bit.ly/newsletterleduc](https://bit.ly/newsletterleduc)

Retrouvez-nous sur notre site [www.editionsleduc.com](http://www.editionsleduc.com)

et sur les réseaux sociaux.



### **Leduc s'engage pour une fabrication écoresponsable!**



« Des livres pour mieux vivre », c'est la devise de notre maison.

Et vivre mieux, c'est vivre en impactant positivement le monde qui nous entoure! C'est pourquoi nous choisissons nos imprimeurs avec la plus grande attention pour que nos ouvrages soient imprimés sur du papier issu de forêts gérées durablement, et qu'ils parcourent le moins de kilomètres possible avant d'arriver dans vos mains! Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site.

Avec la collaboration de Alix Lefief-Delcourt

Conseil éditorial : Nathalie Ferron

Édition : Céline Haimé

Maquette : Evelyne Nobre

Relecture : IGS-CP

Design de la couverture : Antartik

Illustration de couverture : Delphine Dennemont

© 2021 Leduc Éditions

10, place des Cinq-Martyrs-du-Lycée-Bufferon

75015 Paris - France

ISBN : 979-10-285-2099-1

Antoine Spath

# POURQUOI MOI ?



# Sommaire

Introduction	7
Chapitre 1 : Être une « victime », qu'est-ce que cela veut dire ?	11
Chapitre 2 : Victime « accidentelle » et victime « relationnelle »	69
Chapitre 3 : Devenir victime : la conséquence d'une perte d'immunité psychique	143
Chapitre 4 : Comment ne plus être victime	207
Conclusion	225
Table des matières	231



# Introduction

« Pourquoi moi ? » : c'est la question incontournable et lancinante que se pose toute victime. Elle témoigne à la fois d'une volonté de comprendre ce qui lui arrive et, en même temps, d'une incompréhension totale de l'événement qu'elle vient de vivre. Comme si le sort ne pouvait choisir et révéler d'elle que cette part blessée en la condamnant à une punition céleste, portée comme une marque indélébile au plus profond de son être...

Souvent, on attribue le fait d'être victime au hasard, à la malchance. On ne choisit pas d'être victime et c'est bien là une injustice qui s'impose malgré nous. Certaines personnes peuvent traverser un champ de mines sans encombres, tandis que d'autres se cassent la jambe simplement en sautant au-dessus d'une flaque d'eau. Bien souvent, d'ailleurs, on n'est pas victime une seule fois, mais plusieurs. Certains cumulent les accidents malheureux, alors que d'autres semblent être



épargnés par les événements. Certains multiplient les relations amoureuses violentes ou les relations professionnelles toxiques, tandis que d'autres semblent passer à travers les mailles de ces filets... Comme si le hasard s'acharnait à reproduire et répéter encore et encore, pour certaines personnes, les mêmes rencontres, les mêmes événements dramatiques. Comme si la même combinaison de dés sortait à chaque tour. Est-ce à dire qu'on ne peut rien y faire, que c'est une réalité contre laquelle on ne peut lutter ? La chance, au fond, se mérite-t-elle ? Si oui, cela signifierait donc que la malchance est une forme de punition mais aussi que nos actes ou pensées pourraient interférer sur le hasard... Et, finalement, existerait-il un contexte personnel et social qui nous prédisposerait à être victime ?

Pour répondre à toutes ces ambitieuses questions, nous expliquerons tout d'abord ce que cela veut dire « être victime ». Ce terme recouvre aujourd'hui tellement d'usages différents, entre ses acceptions psychologique, juridique, médicale et même politique, qu'il est d'abord nécessaire de définir de quoi l'on parle. Nous explorerons ensuite les deux grandes typologies de victimes, en fonction du traumatisme subi : accidentel ou lié au hasard malheureux, d'une part (comme les victimes d'une catastrophe naturelle, par exemple) ; relationnel et intentionnel, d'autre part (comme les victimes d'un viol ou d'un harcèlement, par exemple). Nous chercherons à définir les points communs entre ces deux « profils » et tenterons d'expliquer les raisons pour

lesquelles on devient victime (car, vous l'aurez compris, le hasard n'est pas le seul impliqué dans toute cette histoire). Enfin, une fois que nous aurons mieux compris ce qui est en jeu dans le statut de victime, nous apporterons des réflexions pour se prémunir d'éventuels autres « accidents » de la vie. Pour ne plus être victime innocente.



## CHAPITRE 1

# ÊTRE UNE « VICTIME », QU'EST-CE QUE CELA VEUT DIRE ?

### Tous victimes, victimes de tout

#### Un statut unique pour des réalités bien différentes

Quoi de plus banal que de convoquer le terme de « victime » dans notre société actuelle qui abonde en événements tragiques ? Aujourd'hui, **toutes les personnes qui ont subi un préjudice, quel qu'il soit, sont rangées dans la catégorie des victimes** : catastrophe aérienne, accident de voiture, tremblement de terre, attentat, guerre, viol, agression, deuil, violences conjugales, braquage, burn-out, faillite, perte

d'emploi, rupture sentimentale, harcèlement, discrimination, racisme... On peut même se dire victime d'un retard de train, d'une grève des transports, d'une panne de voiture, de la hausse des prix ou encore de la météo (de la canicule, de la pluie, du mauvais temps), ce qui présente, à l'évidence, un degré de gravité beaucoup moins important ! La liste des victimes potentielles est infinie.

Si l'on se fie à son étymologie, le terme de « victime » vient du latin *victima*, désignant une bête offerte en sacrifice aux dieux. Avec l'abandon des sacrifices animaux, le terme est naturellement tombé dans l'oubli. Il reprend du service au XVIII<sup>e</sup> siècle pour désigner une personne tuée à la suite d'un cataclysme, d'un accident tragique ou d'une violence meurtrière. Si depuis son origine le terme de « victime » est surtout associé à la mort, il évoque aujourd'hui bien d'autres situations et, par glissement de langage, il s'est immiscé dans de nombreuses situations de la vie. Il regroupe maintenant tellement de vécus différents qu'il paraît parfois difficile de le réduire à un seul et unique statut. Être victime de la guerre, du hasard, d'un manque de considération ou de soi-même : peut-on vraiment utiliser le même mot pour décrire toutes ces réalités, ces postures si différentes ?

Malgré ces réalités bien disparates, nous pouvons tenter de donner une définition générale de la victime qui recoupe tous les aspects de ce qui la constitue : « *Une victime est un individu confronté à un acte intrusif, délictueux et traumatique, qui le rend impuissant à protéger les limites de son espace psychique, corporel et matériel.* » Bien au-delà de l'aspect juridique

(où il s'agit de comptabiliser la valeur des préjudices), la victime est projetée dans la solitude de son vécu traumatique avec comme seul recours une tentative de compréhension de ce moment tragique qu'elle vient de traverser. L'expérience de solitude face à un méfait constitue déjà en soi une expérience traumatique mais également existentielle qu'il est difficile d'évaluer en termes de préjudice. C'est pourtant cette notion juridique de préjudice qui s'est imposée pour définir une victime sous l'exigence des contraintes liées aux assurances.

### **VICTIME ET « PRÉJUDICIER »**

Il n'existe pas aujourd'hui d'autre mot pour qualifier une personne victime d'un préjudice, quelle qu'en soit sa nature, que ce mot de « victime ». Les Belges s'autorisent le participe passé « préjudicié » mais pas encore le nom « préjudicier ». Il est peut-être à inventer pour distinguer la victime qui a subi un traumatisme ou un psycho-traumatisme de celle qui a subi un simple préjudice, c'est-à-dire sans intrusion ou altération de son corps ou de sa vie psychique. Ce nom de « préjudicier », même s'il est inconnu du dictionnaire, nous semble le plus approprié pour établir la distinction entre une victime avec traumatisme (celle dont nous parlerons dans ce livre) et une victime sans traumatisme (le « préjudicier », que nous n'aborderons pas ici) ! Dans ce livre, nous ne considérerons que la victime qui a subi un traumatisme et non ce que l'on pourrait ainsi nommer un « préjudicier ».

## Quand la justice tranche

### Victime d'une injustice

Dans son acception actuelle, le terme de « victime » est relativement récent. Il apparaît dans le Code de procédure pénale dans les années 1970 seulement, puis est repris en 2001 par la décision-cadre du Conseil de l'Union européenne.

La condition première pour être victime est de subir un préjudice, une injustice donc, même si cette injustice est estimée « juste » pour le persécuteur. Ainsi, un harceleur au travail peut considérer de son point de vue qu'il est normal de « stimuler » une personne pour la faire travailler de manière plus efficace ou pour qu'elle ait plus de rendement. C'est dans cet écart entre ce qui est juste pour l'un et injuste pour l'autre que se loge la position de victime.

Pour définir cet écart et remettre les choses à leur place, on fait alors appel au juge, à celui qui administre la justice. C'est à lui que revient la lourde tâche de déterminer ce qui est juste et ce qui est injuste. C'est en ce sens que **la notion de victime est complexe, car elle procède de l'évaluation de cette injustice**. Il existe donc un curseur juridique qui oscille entre un statut de victime évident (lorsque l'on est victime d'un attentat, par exemple) et une zone un peu plus sombre dans laquelle attribue cette posture victimaire pour des motifs plus ou moins personnels. C'est entre ces deux extrêmes qu'il est nécessaire de faire intervenir un tiers.

## Naissance de la victimologie

Depuis quelques années, on assiste à une sorte d'inflation des demandes de réparation en victimologie. Il n'est, bien sûr, pas question de mettre en doute la reconnaissance de la victime et de son préjudice mais il est important de souligner que la victime se présente comme demanderesse d'un droit qui est très récent et cherche à se développer.

Le statut de victime, qui relevait surtout d'une notion de droit, est maintenant devenu l'objet d'une science – la victimologie – où se chevauchent médecine et surtout psychologie. La notion de préjudice s'est étendue de la « simple » atteinte corporelle ou matérielle au vécu psychologique. Dans sa résolution 40/34 datant de 1985, l'Organisation des Nations Unies donne cette définition de la victime :

*« On entend par "victimes" des personnes qui, individuellement ou collectivement, ont subi un préjudice, notamment une atteinte à leur intégrité physique ou mentale, une souffrance morale, une perte matérielle, ou une atteinte grave à leurs droits fondamentaux, en raison d'actes ou d'omissions qui enfreignent les lois pénales en vigueur dans un État Membre, y compris celles qui proscrivent les abus criminels de pouvoir. »*

Cette résolution installe dans le paysage international le concept de victime et oriente l'évolution sociale concernant son statut. C'est ainsi que l'on voit apparaître depuis une trentaine d'années un nombre croissant d'associations consacrées à l'aide aux victimes. Avant 1986, il n'existait aucune structure, aucune législation pour reconnaître et aider spécifiquement les victimes. Ce qui donnait auparavant le statut



de victime était surtout l'atteinte à des biens matériels ou préjudices corporels, mais maintenant cela s'est étendu largement au vécu psychologique.

En France, c'est Françoise Rudetzki qui, la première, créa ce type d'association (SOS Attentats), après avoir été elle-même victime de l'attentat du Grand Véfour, le 23 décembre 1983, qui fit une dizaine de blessés graves. Avant cette reconnaissance spécifique du statut de victime d'attentat, il n'existait pas de terme juridique pour qualifier le statut de victime. On parlait alors plutôt de blessés de guerre, d'anciens combattants ou d'invalides. Les gueules cassées de la Grande Guerre (1914-1918) n'ont obtenu cette reconnaissance que devant l'évidence tragique de leurs traumatismes et préjudices physiques. Ces anciens soldats étaient alors davantage considérés comme des handicapés ou des blessés que comme des victimes. Ces militaires, même s'ils étaient patriotes, étaient pourtant les victimes innocentes d'une guerre qui les concernait peu. L'expression « blessé de guerre » qualifiait alors une personne pour les dommages, abus ou préjudices de tous ordres qu'elle avait subis, mais cela n'avait pas valeur de statut social. On reconnaissait l'invalidité, le handicap, mais pas l'innocence de la victime et son traumatisme psychique. On utilisait alors le terme de « handicapé » et non l'expression « victime de handicap ».

Le statut de victime ou l'identité de victime s'est imposé plus tard, après la Seconde Guerre Mondiale, pour qualifier les victimes innocentes des déportations et des internements. Puis dans un second temps, en France, grâce aux actions militantes de Françoise Rudetzki qui a fait reconnaître les

actes terroristes comme équivalents aux actes de guerre. L'État crée alors en 1986 un Fonds Terrorisme, qui deviendra, en 1990, le Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI). Soulignons le choix des mots : c'est bien un fonds destiné à aider les victimes et non un fonds pour soutenir les personnes blessées ou handicapées à la suite d'attentats. C'est à partir de cette reconnaissance étatique que le statut de victime a été défini non seulement pour les actes de terrorisme, mais aussi pour toutes les autres infractions.

### **Des atteintes qui ont un prix**

La reconnaissance symbolique du statut de victime, qui était avant tout l'objectif minimum de ces initiatives militantes, s'est accompagnée légitimement de l'obtention d'une reconnaissance pécuniaire du dommage victimaire. La vie a un coût, l'atteinte corporelle et psychologique également. Et tout cela peut être converti en monnaie sonnante et trébuchante pour dédommager la personne du préjudice. Le drame prend une valeur certes symbolique mais également financière ; il est monnayable, car, bien sûr, la simple reconnaissance symbolique ne suffit pas pour combler les handicaps physiques et psychologiques que subissent les victimes. C'est ainsi que s'est constituée une kyrielle d'associations visant à défendre la reconnaissance des multiples traumatismes associés aux atteintes victimaires. Ces associations prennent en charge toutes les catégories de victimes pour soutenir, conseiller, défendre, réparer.

## UN TARIF POUR CHAQUE PRÉJUDICE SUBI ?

Il existe aujourd'hui des barèmes d'indemnisations pour les atteintes physiques. On peut même calculer soi-même le niveau d'indemnisation auquel on peut prétendre en indiquant les circonstances de l'accident, son âge, sa profession et diverses autres considérations propres à chaque assurance. On parle donc bel et bien d'un barème du prix de la douleur, du préjudice esthétique, du préjudice d'agrément, du préjudice moral ou encore du préjudice sexuel. Pour les accidents de voiture ou encore les traumatismes corporels, cela peut sembler naturel, car l'évaluation du préjudice corporel semble relativement aisée... Mais aujourd'hui l'accident avec tiers est devenu le modèle pour une multitude de situations, et l'on tend à vouloir évaluer de la même façon le préjudice moral. Mais comment, dans les faits, évaluer la souffrance endurée ? Aujourd'hui, on tend en effet à prendre en compte toutes les souffrances morales, quelles qu'elles soient, qu'elles s'expriment par la dévalorisation de soi, la colère ou même la revendication. La peur du handicap comme la crainte d'une intervention chirurgicale deviennent aussi un facteur à intégrer dans l'évaluation de la souffrance endurée.

Par glissements successifs, on est ainsi de plus en plus amené à quantifier une douleur morale, et non plus à l'interpréter ou même à lui trouver des solutions... En clair, notre société s'attache davantage à savoir combien ça coûte plutôt qu'à chercher à donner un sens à la souffrance et donc à la soulager. Ce qui naturellement participe aussi à cette inflation actuelle de victimes !

Pourquoi tant de victimes autour de nous ? Parce que, dans notre société marchande, le « moi » a pris de la valeur. On peut sans aucun doute établir un parallèle, dans notre société libérale, entre l'avancée de l'individualisme et du narcissisme et la profusion de situations victimaires. Le « moi » de la victime est devenu une valeur à assurer, c'est un argument commercial comme un autre qui exige des garanties contre tout ce qui pourrait entraver son plein droit à jouir sans accro de l'existence.

Mais, paradoxalement, en lui accordant cette valeur marchande toujours plus grande, on l'a aussi rendu plus vulnérable aux atteintes traumatiques. **Plus notre « moi » est glorifié, plus il est exposé à être une victime impuissante et fragile devant les frustrations, les ruptures, les cassures qui jalonnent normalement toute existence.** Plus on exacerbe l'individu et plus on l'invite à jouir des avantages de notre société, plus il se sent démuné et victime quand il ne peut en profiter ou quand il doit faire face à une privation ou, pire, à un traumatisme.

Cette posture généralisée de victime traduit aussi de plus en plus un sentiment d'impuissance devant les atteintes traumatiques de l'existence. Dans une société où l'on contrôle tout, où l'on sait prévoir les tremblements de terre ou les tempêtes, par exemple, comment accepter que l'on en soit encore victime ? Que l'on subisse les conséquences de préjudices de manière impuissante ? C'est cette part d'imprévu et d'incontrôlable, considéré comme injuste, que l'on vient combler grâce au statut de victime.

## On n'est pas victime partout de la même façon !

Il est intéressant de noter que **le statut de victime est totalement différent d'une culture à l'autre**. Ainsi, une victime ne le sera pas de la même manière en Afrique qu'en Europe ou en Asie. L'injustice ou le méfait est en effet perçu en fonction de la matrice culturelle, qui formate les représentations de chaque aspect de la vie en société.

### Le karma et la honte du samourai, à l'opposé de la compassion occidentale

Dans notre culture judéo-chrétienne, la personne victime attire la compassion. C'est d'ailleurs cette compassion qui est recherchée par la victime et qui, parfois, la délivre du statut victimaire. En Inde, au contraire, le fameux karma place la victime dans une autre posture (voir aussi p. 81). Le sort malheureux qui s'abattrait sur une personne n'existe pas. Si l'on est victime de quelque chose, il faut en rechercher la cause dans ses actes et/ou dans une autre existence. **Si l'on est victime dans cette existence, c'est parce que l'on a commis une erreur dans une vie antérieure, et qu'on continue à en payer le prix**. Le karma est l'addition de ce qu'un individu a fait, est en train d'accomplir ou même fera. Cette notion, même si elle nous semble d'un autre âge ou qu'elle est utilisée de manière légère et abusive, place ainsi l'individu dans une responsabilité directe et incontournable vis-à-vis de lui-même. À travers ses actes, chacun enclenche un cycle de causes et de conséquences dont il est le seul

responsable. Dans la culture indienne, l'individu n'est donc victime que de lui-même ! En ce sens, le karma ignore la notion de bien et de mal : c'est une invitation à se conformer et à s'ajuster aux lois naturelles et aux cycles cosmiques. Certes, on peut être victime de son karma, mais en ce sens, pour parodier le titre du livre de Guy Corneau<sup>1</sup>, on est le bourreau de soi-même !

Autre exemple : dans la culture nippone, le sentiment de honte, qui remplace notre culpabilité judéo-chrétienne, gouverne les aspects négatifs de la vie relationnelle. **On adoptera beaucoup plus difficilement la position de victime car elle est très souvent associée à la notion d'échec, d'inadaptation et donc de honte.** Il y a beaucoup moins de tolérance envers celui qui n'a pas réussi à se départir des contraintes et des agressions extérieures. En quelque sorte, la victime n'est pas un bon samouraï, symbole du protecteur du groupe, de la réussite, de la loi et de la force de la justice. Être victime, c'est être un perdant, et donc ne pas être digne de reconnaissance. Statut tellement peu désirable et synonyme d'échec qu'on lui préfère parfois la mort ! Faire le choix de mourir est ainsi considéré comme une manière d'éviter d'être victime de l'échec, considéré comme pire encore que la mort. Nous sommes évidemment bien loin de notre conception occidentale...

---

1. Guy Corneau, *Victime des autres, bourreau de soi-même*, Robert Laffont, 2003.

## Le mektoub et la baraka, le destin et la bénédiction

Dans la culture arabo-musulmane, deux notions permettent de donner du sens aux événements liés au hasard : le mektoub et la *baraka*. Le *mektoub*, c'est le destin, ce que Allah donne comme expérience. La *baraka*, c'est la bénédiction, la grâce de Dieu en quelque sorte. **Cela résume de manière sommaire l'approche philosophique** de cette culture parfois très différente d'une région à l'autre et en évolution constante. Malgré ces différences, on trouve souvent ce rapport à Dieu, cette soumission au bon vouloir divin qui oblitère et modère la notion de responsabilité. On est plus facilement victime de la volonté divine que honteux du sort qui s'abat sur soi ! L'attitude face à l'événement traumatique sera donc naturellement différente dans ce qui reste de cette approche culturelle qui est encore empreinte de religiosité.

## Dans la culture judéo-chrétienne, une histoire du bien et du mal

On l'a vu plus haut : dans notre culture judéo-chrétienne, pour qu'il y ait reconnaissance du statut de victime, il est nécessaire de passer par un appel à la sentence ordinaire d'une justice. Le but est de séparer le bon grain de l'ivraie, de définir les limites entre le bien et le mal. **Ainsi, pour accorder à quelqu'un le statut de victime, il faut avoir réussi à écarter le mal – sous-entendu : ne pas en être complice.** Ce qui accentue encore la complexité de ce statut de victime, car il devient alors impératif de démontrer sa

non-complicité avec l'agent du mal. Dans les situations de viol, par exemple, il n'est pas rare que la personne agressée doive se défendre contre certaines accusations qui l'associent à son agresseur, qui la rangent du côté du mal : elle l'a « bien cherché en s'habillant de cette façon-là », ou bien « en adoptant cette attitude-là ». Ce qui sous-entend aussi que plus il existe un lien installé dans le temps entre le bourreau et sa victime, plus il devient difficile de séparer la causalité néfaste du bourreau et la participation inconsciente de la victime à son méfait...

La « bonne victime » devient alors celle qui s'est dégagée de toute complicité avec son « bourreau ». Plus le méfait ou l'injustice est associé à un coup du sort ou à un événement totalement inattendu (une catastrophe naturelle, par exemple), plus la victime tire de la légitimité, de la crédibilité, voire du prestige au regard de l'autre. Elle est reconnue à juste titre comme une pauvre victime totalement innocente... À l'inverse, plus le lien entre la victime et son agresseur est avéré (lors des affaires d'inceste, de violences conjugales ou encore de harcèlement moral ou sexuel au travail, par exemple), plus on se permettra de mettre en doute la victime, de questionner sa légitimité. Comme si elle avait à se justifier, à démontrer sa non-complicité dans le méfait ou l'injustice qu'elle a subi, afin de justifier de son statut. C'est en quelque sorte un combat entre le bien et le mal. Il s'agit de s'éloigner le plus possible du mal, d'être vierge de tout mal. Car, si le bien ne pose jamais de question, le mal, lui, n'est qu'interrogations ! Il interpelle en dernier recours la légitimité du divin : comment peut-on invoquer un dieu qui



autorise cela ? Saint Thomas d'Aquin, lui, a trouvé la parade : « Le mal n'est que l'absence de bien. » Dans le mal, ce n'est que l'absence de Dieu !

Dans le statut de victime, il existe donc une sorte de gradation. Plus une victime est associée au hasard, à la malchance, plus elle sera crédible, « understandable » et presque « vénérable ». Plus le supposé hasard est présent dans son statut, plus la suspicion autour de son statut de victime, posture facilement acquise, lui sera épargnée. C'est le cas typique des enfants, victimes incontestables du fait que, justement, ils sont innocents. C'est aussi le cas des animaux, victimisés au plus haut point par les associations de défense animale, justement parce qu'on les pense dépourvus de volonté.

Une « bonne victime » est donc celle qui n'a pas manifesté de désir pour être ce qu'elle est. Si elle est presque admirée, c'est parce que ce qui lui arrive n'est pas le fruit d'un désir ou d'une volonté. **Être victime, c'est être innocent.** Comme Adam et Ève, victimes du serpent qui leur dit d'aller manger la pomme. Auparavant, ils n'étaient que des êtres d'une pureté et d'une innocence totales. La victime est considérée blanche comme neige, sans taches, immolée sur l'autel de la malchance tragique... tant qu'elle ne manifeste pas une intention, un désir. Comme l'écrit Milan Kundera dans *L'Insoutenable Légèreté de l'être*, « on a tendance à voir dans la force un coupable et dans la faiblesse une victime ». La victime est forcément associée à l'idée d'innocence, de faiblesse, alors que le bourreau ou le coupable induit l'image d'une force, d'une autorité, d'une contrainte. C'est comme une espèce d'archétype.

En revanche, à partir du moment où l'on commence à soupçonner que la victime pourrait y être pour quelque chose dans ce qui lui arrive, à partir du moment où elle a fait preuve d'une intention, d'un désir conscient ou inconscient, elle perd un peu de son statut sacré. Elle n'est « pas si victime que ça » ! C'est toute la différence dans la manière de considérer une personne victime d'un accident de voiture alors qu'elle roulait à la vitesse autorisée, et une personne victime du même accident de voiture alors qu'elle roulait 20 ou 30 km/h au-dessus de la vitesse autorisée. La première est considérée comme une victime digne d'être plainte ; la seconde, comme une personne qui l'a bien cherché et qui est, en quelque sorte, punie pour sa conduite (dans tous les sens du terme) inappropriée.

### **LA POSTURE CHRISTIQUE, OU QUAND LA VICTIME SE SACRIFIE !**

Comme nous l'avons vu précédemment, le mot « victime » tire son origine du latin *victima*, la bête offerte aux dieux. Dans la tradition chrétienne, l'agneau est choisi justement pour son innocence et sa blancheur virginale, il incarne en ce sens la victime parfaite. En mourant sur la croix, le Christ se fait agneau et rachète ou libère tous les péchés du monde. Il a une fonction de purification. Pour les juifs, lors de la fête de Pessa'h, qui commémore la libération du peuple juif du joug du pharaon, on avait également coutume de sacrifier un agneau. Cette tradition du sacrifice se retrouve aussi dans la religion musulmane avec la fête du sacrifice de l'Aïd.

La posture christique, qui, dans ses représentations iconographiques, est souvent représentée en victime sur la croix, est



l'un des fondements de notre société occidentale, qui a structuré et conditionné notre matrice culturelle. C'est ce modèle fondateur qui a certainement le plus influencé notre vision du statut de victime. Être condamné malgré sa sainteté, voire sa divinité, telle est la dramaturgie christique. Prise au pied de la lettre, cette posture est le modèle absolu de l'injustice suprême dans laquelle tout un chacun peut se retrouver : la victime innocente qui est malgré tout condamnée, bafouée et martyrisée. C'est cette vision dévoyée du mystère christique qui a inspiré toute la martyrologie née à la suite de l'invention du christianisme comme religion. Sainte Blandine, patronne de la ville de Lyon, est certainement la figure la plus célèbre de l'image du martyr : plutôt que de renoncer à sa foi, elle préféra se faire dévorer par des lions. Mais, heureusement pour elle, les lions l'épargnèrent. Par miracle, dira-t-on. Elle mourra malgré tout victime de l'oppression romaine...

Le Christ, lui, s'est fait victime pour devenir ensuite le sauveur et le créateur d'une religion. Il choisit, avec la complicité de Judas, d'accomplir et d'assumer sa destinée tragique mais rédemptrice qui lui a été assignée. Jésus, fils de Dieu ou Dieu fait homme, a lui-même choisi de se retirer du monde sur une croix. Ce choix volontaire de se poser en victime « assumée » pour sauver les hommes de leurs péchés est à la base du mystère qui a fondé la religion chrétienne. C'est ce sacrifice suprême, souvent mal interprété et prétexte à l'esprit sacrificiel et victimaire, qui a abondé dans la religion chrétienne. Se sacrifier, devenir victime pour ensuite transcender son état, renaître de ses cendres tel un phénix : cette figure christique a modelé l'inconscient occidental et donné à la victime expiatoire toutes ses lettres de noblesse. Ce statut de victime donne alors une forme de rédemption possible.

Par imitation, notre culture judéo-chrétienne favorise ou peut-être même encourage à adopter cette posture de victime... Comme le soulignait René Girard dans son livre